

Communications relatives à l'assemblée générale ordinaire de la BLS SA

Jeudi 15 mai 2025

10h15, Kursaal Bern (Arena), ouverture de porte: 9h15



Informations concernant l'assemblée générale 2025 de BLS SA

Lieu de l'assemblée générale

Nous recommandons aux actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale de venir en transports publics.

Le pont Kornhausbrücke est rénové et fermé à la circulation motorisée. Néanmoins, le Kursaal de Berne reste facilement accessible, mais il faut s'attendre à une modification du trafic et à des changements dans les transports publics.

Les deux entrées du Kursaal de Berne – l'une en direction du pont Kornhausbrücke et l'autre dans la Schänzlistrasse – sont comme toujours ouvertes pour vous.

Pour votre **arrivée**, veuillez tenir compte des précisions suivantes:

- À pied ou à vélo, vous pouvez rejoindre le Kursaal de Berne comme d'habitude par le pont Kornhausbrücke.
- Depuis la gare de Berne, le bus de remplacement de la ligne de tram 9 (ligne 9A, direction Schönbühl/Viktoriaplatz) vous emmène à la Viktoriaplatz. Au rond-point, prenez à gauche la Kornhausstrasse en direction du Kornhausbrücke. Après 260 mètres à peine, vous arrivez à l'entrée du Kursaal de Berne.
- En voiture, vous rejoignez le Kursaal comme d'habitude depuis la sortie d'autoroute Wankdorf.
- Depuis le centre-ville, prenez le Viktoriarain à droite en passant par le pont Lorrainebrücke jusqu'au rond-point de la Viktoriaplatz. Au rond-point, tournez à droite dans la Kornhausstrasse, puis encore à droite dans le Schänzlihalde jusqu'au parking. Veuillez noter qu'un nombre limité de places de parking payantes est disponible.

Cartes d'accès et droit de vote

Les cartes d'accès à l'assemblée générale (cartes de vote incluses) seront envoyées directement aux actionnaires le 8 mai 2025 à la dernière adresse communiquée au registre des actions après l'inscription par voie postale ou électronique.

Conformément à l'art. 15 des statuts, les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote en date du 5 mai 2025 ont le droit de vote.

Rapport de gestion ou financier et autres documents

Le rapport de gestion ou financier (rapport annuel, comptes du groupe et comptes annuels, ainsi que rapports de la société de révision) et le rapport de durabilité ne sont pas imprimés. Les rapports sont disponibles sur le site Internet de BLS SA sous bls.ch/actionnaires en cliquant sur «assemblées générales» puis «assemblées générales 2025». Là les rapports peuvent y être consultés ou téléchargés avec d'autres documents relatifs à l'assemblée générale.

Nous mettrons un exemplaire du rapport financier et du rapport de durabilité imprimé à la disposition des actionnaires au siège de la société au Genfergasse 11, 3001 Berne, pour qu'ils puissent le consulter pendant le délai légal précédant l'assemblée générale.

Inscription électronique possible

À la place de l'inscription par la poste, vous avez la possibilité de vous inscrire par voie électronique pour participer à l'assemblée générale. Vous trouverez les données d'accès et les instructions sur le formulaire d'inscription et d'instruction.

Billets

Les billets pour se rendre du domicile (CH) à l'assemblée, au Kursaal de Berne, seront envoyés avec la carte d'accès une fois l'inscription effectuée.

Programme parallèle

Une collation sera servie à l'issue de l'assemblée générale.



Représentant indépendant

Le conseil d'administration donne la possibilité aux actionnaires qui ne peuvent pas participer en personne à l'assemblée générale d'exercer leur droit de vote par l'intermédiaire du représentant indépendant. **Maître Andreas Balmer avocat et notaire**, Advokatur Notariat Lemann, Walz & Partner, case postale, Speichergasse 5, 3001 Berne, a été désigné comme représentant indépendant. **Les actionnaires peuvent donner procuration ou donner des instructions de vote par voie électronique au représentant indépendant en envoyant le formulaire d'inscription et d'instruction ci-joint, complété par des directives (verso du formulaire d'inscription) et une signature.**

Procurations

En plus du représentant indépendant, les actionnaires qui ne participent pas à l'assemblée générale peuvent **donner procuration** à un autre actionnaire en indiquant son nom, son prénom et son **adresse sur le formulaire d'inscription** (dans ce cas, la carte d'accès ainsi que les cartes de vote seront envoyées directement au mandataire) ou **en remettant la procuration figurant en dessous de la carte d'accès dûment remplie au mandataire avec les cartes de vote.**

Le représentant indépendant est prié de communiquer suffisamment tôt à la société le nombre d'actions qu'il représente, au plus tard lors du contrôle des accès à l'assemblée générale.

Les représentants légaux de collectivités publiques ou de personnes morales qui sont actionnaires doivent disposer d'une procuration dûment signée.

Conformément à l'art. 15 des statuts, **les représentations de dépôts et de droits de vote d'organes** ne sont pas autorisées.

Berne, avril 2025

BLS SA

Le conseil d'administration

Points à l'ordre du jour et propositions

1. Rapports de 2024

Pour du rapport financier (incluant le rapport annuel du groupe, les comptes du groupe et les comptes annuels de 2024), et prise de connaissance des rapports de l'organe de révision.

Proposition du conseil d'administration: il convient d'approuver le rapport financier et le rapport annuel du groupe, ainsi que les comptes du groupe et les comptes annuels de 2024.

Explications du conseil d'administration: Conformément à la loi et à l'article 8 des statuts, le conseil d'administration est tenu de soumettre le rapport de gestion, les comptes du groupe et les comptes annuels pour chaque exercice à l'approbation de l'assemblée générale. L'organe de révision, KPMG AG, Berne, a vérifié les comptes du groupe et les comptes annuels de BLS SA et recommande de les approuver.

2. Affectation du résultat de l'entreprise 2024

Proposition du conseil d'administration: Le bénéfice au bilan de 7,043 millions de CHF est utilisé comme suit:

Affectation de réserves spéciales	
selon l'art. 36 LTV	CHF 2,193 millions
Attribution des réserves de la loi spéciale	
TVMA* selon l'art. 36 LTV	
*transport de véhicules à moteur accompagnés (transport autos)	CHF 0,038 millions
Affectation des réserves facultatives	
issues des bénéfices	CHF 4,812 millions
Report à nouveau	CHF 0,000 million

Explication du conseil d'administration: L'affectation du résultat de l'entreprise à besoin d'une décision de l'assemblée générale.

3. Vote consultatif concernant le rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2024

Proposition du conseil d'administration: Approbation du rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2024 (vote consultatif).

Explication du conseil d'administration: Conformément aux articles 964a et suivants du Code suisse des obligations, BLS SA est tenue d'établir chaque année un rapport sur les questions non financières et de le soumettre à l'approbation de l'assemblée générale dans le cadre d'un vote consultatif.

4. **Modification des statuts de BLS SA**

Proposition du conseil d'administration: Le conseil d'administration propose de compléter l'article portant sur l'objet (art. 2) des statuts de BLS SA comme suit (compléments en italique et gras). Seul le texte rédigé en allemand dans les statuts fait foi. C'est la raison pour laquelle nous nous basons exclusivement sur celui-ci pour prendre des décisions:

Art. 2 (bisher)

Die Gesellschaft bezweckt die Erbringung von Dienstleistungen in den Bereichen Eisenbahn, Bus, Schifffahrt, Tourismus und Freizeit. Sie erbringt auch Dienstleistungen für Konzerngesellschaften und Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten, andere Unternehmen gründen, sich an anderen Gesellschaften beteiligen bzw. Kooperationen mit anderen Gesellschaften eingehen oder mit diesen fusionieren, sowie alle Geschäfte eingehen und Verträge abschliessen, die geeignet sind, den Zweck der Gesellschaft zu fördern.

Die Gesellschaft kann Grundstücke und beschränkte dingliche Rechte erwerben, veräussern und belasten. Sie kann auch Finanzierungen für eigene oder fremde Rechnung vornehmen sowie Garantien und Bürgschaften für Konzerngesellschaften und Beteiligungen eingehen.

Art. 2 (beantragt)

Die Gesellschaft bezweckt die Erbringung von Dienstleistungen in den Bereichen Eisenbahn, Bus, Schifffahrt, Tourismus und Freizeit. Sie erbringt auch Dienstleistungen für Konzerngesellschaften und Beteiligungen.

Im Zusammenhang mit ihren Dienstleistungen betreibt die Gesellschaft ergänzend auch einen Geldwechsel.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten, andere Unternehmen gründen, sich an anderen Gesellschaften beteiligen bzw. Kooperationen mit anderen Gesellschaften eingehen oder mit diesen fusionieren, sowie alle Geschäfte eingehen und Verträge abschliessen, die geeignet sind, den Zweck der Gesellschaft zu fördern.

Die Gesellschaft kann Grundstücke und beschränkte dingliche Rechte erwerben, veräussern und belasten. Sie kann auch Finanzierungen für eigene oder fremde Rechnung vornehmen sowie Garantien und Bürgschaften für Konzerngesellschaften und Beteiligungen eingehen.

Explications du conseil d'administration: En raison de l'activité de change qu'elle exploite, BLS SA doit s'affilier à un organisme d'autorégulation (OAR) conformément à la loi fédérale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA). BLS SA a été admise comme membre de l'OAR en octobre 2024 par Verein zur Qualitätssicherung von Finanzdienstleistungen (VQF). L'admission était soumise à la condition que l'activité de change soit suffisamment exprimée dans l'objet. La modification des statuts proposée permet de remplir cette condition.

Les statuts actuels de BLS SA de 2024 peuvent être consultés sur bls.ch/statuten ou bls.ch/actionnaires.

5. Décharge accordée aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024

Proposition du conseil d'administration: il convient d'accorder une décharge totale aux membres du conseil d'administration de BLS SA pour leur activité durant l'exercice 2024.

Explications du conseil d'administration: En donnant décharge aux membres du conseil d'administration, la société et les actionnaires qui l'approuvent déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux personnes responsables pour les événements survenus au cours de l'exercice écoulé et qui ont été portés à la connaissance de l'assemblée générale.

6. Élections

Ayant atteint la durée maximale de son mandat, Lorenz Bösch ne se présente pas pour une réélection. Le conseil d'administration remercie Lorenz Bösch pour ses longues et précieuses années de service en tant que membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration propose d'élire Corina Caluori comme nouveau membre et de réélire les membres élus jusqu'à présent, à l'exception de Lorenz Bösch

6.1 Élection de Corina Caluori

Proposition du conseil d'administration: Madame Dr. iur. Corina Caluori doit être élue en tant que membre du conseil d'administration pour la durée du mandat jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Explications du conseil d'administration: Lorenz Bösch a atteint la durée maximale de son mandat selon l'art. 19 des statuts et se retire du conseil d'administration. Le poste vacant sera pourvu par l'élection de Mme Corina Caluori.



Corina Caluori, née le 24 mars 1987 à Coire, domiciliée à Zizers, avocate et, depuis 2024, Managing Partner chez Caviezel Partner AG.

6.2 Réélections au sein du conseil d'administration

Proposition du conseil d'administration: Les membres actuels du conseil d'administration suivants doivent être réélus en bloc pour la durée de leur mandat jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire :

- Kurt Bobst, à Holziken
- Martin Bütikofer, à Hünenberg See
- Marco Dirren, à Rotkreuz (Risch)
- Yvette M. Körber, à Oberentfelden
- Martin Pfund, à Wabern (Köniz)
- Valérie Schelker, à Berne

Explications du conseil d'administration: Le mandat du président et des membres du conseil d'administration prenant fin à la fin de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025, ceux-ci doivent être réélus par l'assemblée générale. Les représentants des cantons de Berne, Monsieur Bernhard Antener, et du Valais, Madame Stefanie Zimmermann, ne seront pas élus par l'assemblée générale.

6.3 Élection de l'organe de révision

Proposition du conseil d'administration: Élection de la société KPMG SA, Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2025.

Explications du conseil d'administration: Conformément à l'art. 24 des statuts, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'assemblée générale. KPMG AG remplit les critères d'indépendance et le conseil d'administration propose de réélire KPMG AG.

7. Divers

Questions et discussions.



Chères et chers actionnaires,

Chaque jour, près de 200'000 personnes voyagent avec BLS. En 2024, nos trains et nos bus ont accueilli quelque 4% de passagers supplémentaires par rapport à l'année précédente. Le nombre de passagers a grimpé à un niveau historique. En outre, depuis des années, de plus en plus de trains BLS sont ponctuels. En 2024, plus de 96 % d'entre eux étaient à l'heure. Nous sommes fiers de contribuer de manière significative au succès actuel de l'ensemble du système de transport public en Suisse.

Grâce au nombre élevé de passagers, nous obtenons un résultat financier solide pour l'année sous revue. Dans les secteurs d'activité que nous exploitons pour notre propre compte, nous sommes tributaires des bénéfices pour financer les investissements. Il s'agit par exemple du trafic grandes lignes et du service de navigation. Dans le trafic régional donnant droit à des indemnités pour le train et le bus, nous visons un résultat équilibré afin que les indemnités de la Confédération et des cantons soient aussi faibles que possible. Vous trouverez les chiffres relatifs à l'exercice 2024 dans le rapport de gestion en ligne sur bls.ch/chiffres.

De manière générale, l'année 2024 a été placée sous le signe des économies dans les services publics. Dans le contexte d'une pression croissante aux économies, nous examinons nos dépenses de manière critique et nous nous efforçons en permanence d'optimiser les contributions des pouvoirs publics. Conformément à notre stratégie d'entreprise, nous cherchons à cet égard des solutions qui nous permettent à la fois d'être plus efficaces et de répondre aux divers besoins de notre clientèle. BLS pourra ainsi continuer à contribuer au succès des transports publics dans les années à venir.

Meilleures salutations



Kurt Bobst
Président du conseil d'administration



Daniel Schafer
CEO



Compte de résultats (en milliers de francs)

	2024	2023
Produit d'exploitation	1'292'686	1'280'972
Dont produit des transports	670'450	641'296
Dont prestations des pouvoirs publics	421'381	451'966
Charges d'exploitation	993'560	968'725
Dont charges de personnel	467'192	445'591
EBITDA	299'125	312'246
EBIT	35'057	29'841
Résultat du groupe (hors participations minoritaires)	23'600	20'545

Bilan (en milliers de francs)

	2024	2023
Capitaux de tiers	4'908'298	4'748'444
Capitaux propres	936'693	921'720
Dont participations minoritaires	511'044	519'722
Taux de capitaux propres	16,0%	16,3%

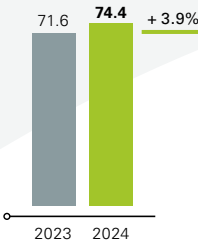
Tableau des flux de trésorerie (en milliers de francs)

	2024	2023
Flux monétaire issu des activités d'exploitation	304'879	294'679
Flux monétaire issu des activités d'investissement	-450'482	-390'765
Flux monétaire issu des activités de financement	132'745	50'115

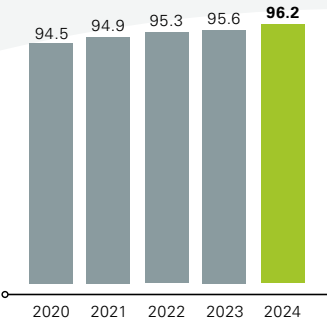


Chiffres clés

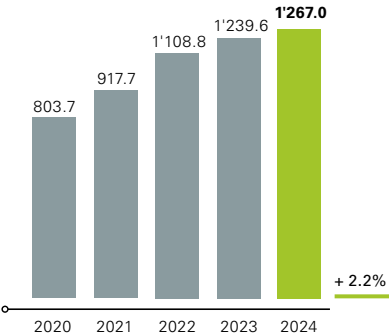
Nombre de voyageurs en millions
(train, bus, bateau et transport autos)



Ponctualité des trains BLS



Voyageurs-kilomètres train
(en millions de kilomètres)



Effectifs du groupe BLS

	2024	2023
BLS AG (BLS Netz AG incluse)	3162	3104
BLS Cargo AG (filiales incluses)	495	472
BLS navigation SA	122	123
Busland AG	151	148
Total	3930	3847 + 2.2%



BLS SA

Genfergasse 11
3001 Berne

+41 58 927 27 27
bls.ch